



DOSSIER D'AFFILIATION



SOMMAIRE

1. Présentation de l'OPI et de ses prestations	3
1.1 Mission	
1.2 Prestations	
1.3 Avantages réservés aux membres	
2. Conditions d'affiliation	4
3. Barème des cotisations	5

Annexes :

- Demande d'adhésion
- Règlement des salles de conférence



1. Présentation de l'OPI et de ses prestations

Créé en 1976 pour promouvoir l'industrie mécatronique genevoise, l'OPI fournit aujourd'hui des prestations à toutes les PMI et PME en relation avec l'industrie de l'arc lémanique. Les membres de l'OPI bénéficient de conditions avantageuses.

1.1 Mission

Stimuler le tissu industriel du bassin lémanique en fournissant aux entreprises un appui au développement de leurs activités commerciales notamment sur les marchés nouveaux et émergents.

1.2 Prestations

- Participation à des voyages d'affaires
- Veille commerciale et marketing
- Mise en relation d'affaires
- Participation à de nombreuses expositions et foires
- Organisation de conférences et séminaires
- Conseil en financement d'entreprise, établissement de plans d'affaires
- Conseil en organisation et stratégie d'entreprise
- Optimisation du fonctionnement d'entreprise
- Montage de consortium (projets R&D, partenariats)

1.3 Avantages réservés aux membres

- Visibilité internationale sur le portail internet de l'OPI
- Visites d'entreprises membres
- Participation à des foires et voyages d'affaires à des tarifs avantageux
- Nombreuses opportunités de rencontre entre industriels et acteurs de l'économie
- Conseils personnalisés à des tarifs avantageux
- Mise à disposition gratuite de salles de conférence



2. Conditions d'affiliation

Chaque entreprise désirant adhérer à l'OPI doit demander formellement son affiliation.

Les critères d'affiliation se résument comme suit :

Peut être admise en qualité d'affilié toute entreprise, domiciliée dans le canton de Genève, de Vaud ou déployant une activité économique à Genève, active dans :

- l'industrie traditionnelle ;
- les nouvelles technologies ;
- la recherche et le développement ;
- l'ingénierie ;
- les services ne satisfaisant pas aux critères cités ci-dessus, mais dont les activités sont directement liées à l'industrie et dont les retombées sont susceptibles d'être profitables aux membres ;
- les associations professionnelles.

Admission / Résiliation

Par la signature de la demande d'adhésion en annexe par l'un de ses représentants, l'entreprise s'engage à respecter les conditions d'affiliation mentionnées ci-dessus.

Les instances de gestion de l'Office (Direction opérationnelle, Comité de Direction et Conseil de Fondation) se réservent le droit d'accepter ou de refuser une affiliation.

Les affiliés ont la possibilité de résilier leur adhésion au 31 décembre de chaque année par lettre recommandée. La cotisation de l'année en cours reste due.

Sans avis écrit de la part de l'entreprise, l'adhésion est tacitement reconduite même en cas de départ du collaborateur ayant signé la fiche d'inscription ou en cas d'acquisition de l'entreprise par une autre société.

3. Barème des cotisations

La cotisation annuelle est calculée en fonction du nombre de personnes occupées par l'entreprise à la date de la facturation.

Barème pour les affiliés

<i>Effectif du personnel</i>			<i>Cotisation annuelle (CHF)*</i>
1	à	5	500
6	à	10	600
11	à	20	800
21	à	30	1'000
31	à	50	1'500
51	à	100	2'000
101	à	150	3'000
151	à	300	3'500
301	à	500	4'500
501	à	1'000	5'000
1'001	et	plus	6'000

*TVA non incluse. L'OPI se réserve le droit de modifier les conditions d'affiliation ainsi que le barème des cotisations. Les affiliés s'en verraient informés au préalable.

Cotisations annuelles

Seules les entreprises (start-up) soutenues dans leur démarrage par un organisme, tel que Genilem, Fongit, Ecllosion ou CTI peuvent bénéficier de la gratuité de la cotisation pour une durée maximale de trois ans inscrite dans le cadre de leur accompagnement.

Dans le cadre d'une adhésion en cours d'année, la première cotisation est calculée au prorata et sur la base de la date d'acceptation du dossier par l'une ou l'autre des instances de gestion de l'Office (voir ci-dessus « Conditions d'affiliation »).